



INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



Revue de presse

19 novembre 2015

La décision du Conseil d'Etat de valider les résultats des élections communales du 31 juillet 2015 dans la localité de Vineta Andamasiny, alors que des élections partielles ont déjà été organisées le 13 novembre dernier, sonne comme un glas, d'autant plus que la situation présage un conflit ethnique selon la presse locale. Ceci dit, l'adoption des deux Lois de finances reste d'actualité. Enfin, après avoir été notifiés à plusieurs reprises, deux hauts responsables de l'Etat ont vu leur dossier transmis à la Chaîne pénale anti-corruption, à défaut de déclaration de patrimoine.

Processus électoral

COMMUNALES : RENVERSEMENT A SAKARAHA

Le Conseil d'Etat s'est prononcé pour la cassation de la décision du Tribunal administratif de Tuléar qui avait annulé les résultats des élections communales à Vineta Andamasiny, dans le district de Sakaraha. Ainsi, le Conseil d'Etat a confirmé la victoire du candidat du parti HVM, Famano Jean Courage à l'issue du scrutin du 31 juillet dernier. Les élections communales partielles qui ont eu lieu dans cette localité le 13 novembre dernier, n'ont donc plus de valeur. (L'Express de Madagascar, p.5)

- « Mascarade électorale et judiciaire », dénonce le député du groupement MAPAR, Tinoka Roberto dans **Midi Madagasikara**. Et pour cause, il avance que le comptage des voix dans la soirée du 13 novembre dernier a affiché la victoire du candidat du MAPAR, devançant celui du HVM, avec un score de 642 contre 442. Même lors des communales du 31 juillet, dont les résultats ont été annulés par le Tribunal Administratif, le Mapar a déjà écrasé le HVM. Toutefois, le Conseil d'Etat devait annuler à son tour le jugement du Tribunal administratif et recourir à un artifice juridique pour déclarer la victoire de Famano Jean Courage du HVM. Le député de Sakaraha exige à ce que le choix des électeurs durant ces élections partielles soit respecté car « la souveraineté appartient au peuple, source de tout pouvoir, qui l'exerce par ses représentants élus. ». Il craint, d'ailleurs, que la tension ne soit envenimée, puisque les partisans des deux camps ne cessent de se provoquer et de s'affronter verbalement. **Midi Madagasikara** déplore aussi que les électeurs de la commune rurale de Vineta Andamasiny se soient rendus aux urnes pour rien. (p.13)
- Le député Tinoka Roberto, se pose encore la question de savoir qui d'entre la décision du Conseil d'Etat et les résultats des élections partielles va prévaloir ? Dans tous les cas, **Les Nouvelles** qualifie la déclaration du Conseil d'Etat de « scandale de haut niveau ». En effet, ni la CENIT, ni les candidats, ni les électeurs n'ont été notifiés de ce jugement intervenu le 12 novembre, soit 24 heures avant la date du scrutin partiel. (p.2)
- **La Vérité** se montre encore plus dur en déclarant qu'il s'agit « d'un hold-up électoral » qui risque d'aboutir à un conflit ethnique. Le journal doute surtout, que la CENIT et le candidat du HVM n'aient pas eu connaissance de la tenue de l'audience du 12 novembre, puisqu'il s'agissait d'une audience ordinaire. (La Vérité p.3)
- **L'Observateur** se fait plus précis au sujet des risques de conflit ethnique, en rappelant que le candidat du HVM, issu de l'ethnie Bara s'est déjà fait remarquer par des excès de langage et des

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:



Ce projet est financé par l'Union européenne



INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



insultes proférées contre les habitants de l'ethnie Antandroy, qui avaient massivement voté en faveur du Mapar. (p.3)

- **Madagascar Matin s'allie à La Vérité en parlant de conflit ethnique.** Alarmiste, le journal précise même que : « la situation pourrait gravement dégénérer ! ». Le journal note, surtout, une perte économique « considérable » pour les candidats ayant énormément investi dans la campagne électorale, ainsi que les électeurs qui ont délaissé leurs activités pour accomplir leur devoir de vote. En tout cas, tous ces éléments s'accordent pour dénoncer la mascarade pour favoriser le candidat du parti au pouvoir HVM. (p.3)
- **La CENIT proclamera, aujourd'hui, les résultats provisoires des communales partielles qui ont eu lieu dans les 19 communes concernées. (Tia Tanindrazana, p.2)**

Politique

DECLARATION DE PATRIMOINE : DES HAUTS RESPONSABLES DANS LE COLLIMATEUR

Ayant privilégié l'approche préventive auparavant, le Bureau National Anti-Corruption (BIANCO) a enfin décidé de procéder aux sanctions contre les hautes personnalités politiques et administratives qui refusent de se soumettre à la déclaration de patrimoine. En effet, les dossiers d'un secrétaire général d'un ministère (SG) et d'un directeur général d'un organisme public (DG) ont été déposés auprès de la Chaîne pénale anti-corruption, faute d'avoir déposé leur déclaration de patrimoine tel que la loi l'exige. Le BIANCO trouve que les approches incitatives et préventives se sont avérées inefficaces, d'où cette décision de transférer le dossier à la Chaîne pénale pour monter la pression. Les deux responsables étatiques ont été prévenus de ce défaut de déclaration de patrimoine par le biais d'une lettre administrative de rappel, suivie d'une sommation interpellatrice par voie d'huissier, en vain. Conformément aux textes en vigueur, la déclaration de patrimoine doit se faire dans les trois mois qui suivent la nomination. Le décret 2004-030 du 09 septembre 2004 prévoit 6 mois à 5 ans d'emprisonnement et une amende allant de 10 à 40 millions d'Ariary contre les récalcitrants. (L'Express de Madagascar, p.2)(Les Nouvelles, p.3) (La Vérité, p.3)(Madagascar-Laza, p.2)(La Gazette de la Grande Ile, p.2)

- **Midi Madagasikara s'interroge pourquoi est-ce que seuls ces SG et DG font l'objet d'une poursuite judiciaire dans le cadre de la lutte contre la corruption. C'est certainement la raison pour laquelle bon nombre d'observateurs accusent le BIANCO d'être inefficace vis-à-vis des « gros poissons » (p.14)**

UN BUDGET DE 400 MILLIONS D'ARIARY POUR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES DECENTRALISEES

La proposition de loi sur les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) à l'initiative du député Jao Jean a été adoptée par l'Assemblée nationale, le 17 novembre dernier. En vertu de ce texte, les CTD bénéficieront d'un budget de 400 millions d'Ariary. Etant donné ce nouveau montant, l'amendement de la Loi de finances initiale 2016, qui octroyait la somme de 200 millions d'Ariary aux communes, s'impose. (Les Nouvelles, p.2)

- *Plus de 80% du budget d'investissement est encore géré au niveau central. C'est ce qui ressort du projet de Loi de finances initiale 2016, plus précisément dans le chapitre sur les dépenses*

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:





INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



d'investissement du ministère en charge de la Décentralisation. Vraisemblablement, l'Etat central n'est pas prêt à lâcher du lest en matière de transfert de ressources et de compétences aux CTD. Néanmoins, le ministère des Affaires étrangères prévoit d'appuyer les collectivités dans la recherche de partenariat et d'investissements directs étrangers. Quant au ministère en charge de l'Aménagement du territoire, il projette d'initier un programme d'accompagnement et de formation des communes. **(La Gazette de la Grande Ile, p.6)**

- La commission en charge des finances s'est réunie, hier, en vue de l'adoption de la Loi de finances rectificative (LFR) 2015, qui passera en séance plénière vendredi prochain. Les députés affichent leur hâte d'en finir avec ce projet de Loi, pour passer à la Loi de finances initiale 2016 où ils peuvent encore ajouter leur touche personnelle. **(Madagascar Matin, p.2)**

ELECTIONS SENATORIALES : LA REGLE DE LA PLUS FORTE MOYENNE

Concernant les élections sénatoriales, les sièges au Palais de Verre seront répartis selon la règle de la plus forte moyenne. Les partis ayant pu faire gagner un nombre important de maires et de conseillers lors des dernières communales sont ainsi, les plus avantagés. Mais il ne faut pas non plus négliger les maires indépendants qui pourront faire basculer les scores. Les sièges sont attribués aux candidats suivant l'ordre de présentation dans chaque liste. Si plusieurs listes ont la même moyenne pour l'attribution du dernier siège, celui-ci revient à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de suffrage exprimé. **(Madagascar Laza, p.3)**

- L'Exécutif fait fausse route s'il croit que la mise en place du Sénat assurera le contrepoids de l'Assemblée nationale. Cette institution représente les CTD et les organisations économiques et sociales, mais ne pourra pas défendre les assauts des députés, dans la mesure où la motion de déchéance et de censure sont des prérogatives exclusives à la Chambre Basse. En considérant la liste des candidats pour les sénatoriales, un siège à la Chambre Haute est seulement une manière de se « refaire une santé politique » et de placer ceux qui ont été oubliés par l'Exécutif. **(L'Express de Madagascar, p.5)**
- Le Club Développement et Ethique s'est exprimé sur la tenue des sénatoriales à travers son président Serge Zafimahova. « Les élections sénatoriales ne sont pas plus urgentes que la recherche de solutions aux problèmes socioéconomiques du pays. Elles n'apporteront aucun dénouement de la situation actuelle. Ce n'est qu'un autre calcul politique », s'insurge-t-il. **(Les Nouvelles, p.2)**
- Les scores affichés par le parti AREMA lors des élections de ces dernières années démontrent à quel point cette formation connaît une baisse de performance. Toutefois, la présence du Général Jean Ravelonarivo au poste de Premier ministre témoigne que les hommes du parti demeurent incontournables. Qui plus est, le Sénat a besoin de personnalités issues de ce parti composé d'intellectuels et doté d'une expérience politique significative. **(Madagascar Matin, p.2)**

ZOOM SUR LES CANDIDATS DE LA DERNIERE ELECTION PRESIDENTIELLE

Madagascar-Laza consacre un article pour retracer les avancées des acteurs politiques qui ont participé au scrutin présidentiel du 2013. Jean Louis Robinson, finaliste du 2013, soutenu par Marc Ravalomanana et qui par la suite s'est rallié à l'ARMADA, est actuellement membre du conseil communal d'Ampasikely, après avoir accusé une nouvelle défaite aux élections communales dans cette localité. Quant à Alain Tehindrazanarivelo, il vient d'être élu membre de l'Académie nationale de la

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:





INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



médecine française, le seul Malgache élu à ce titre pour le moment. Il porte actuellement le titre de Professeur agrégé en neurologie. Roland Ratsiraka occupe actuellement les fonctions de ministre des Travaux publics, alors qu'il a fortement critiqué la manière de travailler de l'actuel Chef de l'Etat du temps où ce dernier était ministre des Finances. Pour sa part, Brigitte Rasamoelina occupe désormais le poste de ministre de la Culture et du Patrimoine. Bref, les candidats malheureux aux dernières élections ont emprunté des chemins différents, les uns tentant de se faire oublier, les autres se faisant un destin confortable. (p.2)

Economie et société

LES PETITS EXPLOITANTS MINIERES ELABORENT UN AVANT-PROJET DE LOI

Les petites mines souhaitent se démarquer des grandes et être régies par une loi à part. Selon les dires de Richard Rabary Razafindrazaka, président du Syndicat des petites mines à Madagascar (SPMM), les membres élaborent actuellement un avant-projet de loi qu'ils présenteront au ministère des Mines, le 25 novembre prochain. Ils souhaitent démontrer, à travers leur proposition de loi, que Madagascar est un pays à vocation minière et que la filière constitue un outil efficace pour la lutte contre la pauvreté. (L'Express de Madagascar, p.7)

- Les syndicalistes sont d'avis que l'exploitation des petites mines doit être réservée aux Malgaches ou à des sociétés malgaches où les actions sont majoritairement détenues par des Malgaches. Ils ont ajouté que des distorsions doivent être corrigées, à l'instar des parts de recettes qui devraient être versées directement par les opérateurs dans les caisses des communes. (Midi Madagasikara, p.3)
- La fédération des petites mines a profité de sa rencontre avec la presse pour parler des Iles Eparses. Leur restitution devrait être une priorité pour le régime actuel, selon les membres de la fédération. (La Gazette de la Grande Ile, p.4)

SUR LE RECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS ET LE PAIEMENT DES SUBVENTIONS

Suite aux dénonciations relatives au recrutement des enseignants Fram, le ministère de l'Education nationale (MEN) a tenu à rassurer tout le personnel exerçant dans ce domaine. Selon les explications du directeur des ressources humaines du MEN, Sandro Rabeandalana, le ministère a effectué des descentes sur terrain afin de recouper les informations provenant des requérants. Certaines se sont avérées justifiées, mais ils attendent encore les résultats des autres enquêtes. Concernant la menace de grève des enseignants Fram, le ministre de tutelle a justifié le retard de paiement des subventions par l'instabilité politique, ou plus exactement le retard dans l'effectivité de la Loi des finances rectificatives 2015, qui aurait dû passer devant l'Assemblée nationale depuis des mois. « Une excuse bidon, souligne Madagascar Matin, car le gouvernement a tout le pouvoir de convoquer une session extraordinaire à l'Assemblée nationale afin que les députés puissent voter la LFR. Au lieu de cela, il a choisi de faire passer le projet de loi sur la création de la CENI ». (p.3)

MANIFESTATION DES ETUDIANTS DE L'ECOLE POLYTECHNIQUE

Les étudiants de l'Ecole Supérieure Polytechnique d'Antananarivo ont organisé des mouvements de contestation, hier, en érigeant trois barrages pour bloquer l'accès au campus. Ils revendiquent le paiement de leur bourse d'étude de deux mois, ainsi que la mise en place d'une connexion Internet

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:





INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



illimitée pour une meilleure adaptation au système Licence-Master-Doctorat. La grève de ces étudiants s'est conclue par un affrontement avec les forces de l'ordre. (L'Express de Madagascar, p.8), (Midi Madagasikara, p 25)

- Cette décision de descendre dans la rue a été prise suite à une assemblée générale, selon les précisions de **Les Nouvelles**. Après des échanges de jets de pierre et de gaz lacrymogènes, le calme est revenu, sans aucune arrestation ni violation de la franchise universitaire. (p.9)
- Le calendrier du paiement des bourses d'étude a été affiché hier. La distribution des bourses a commencé hier dans après-midi. (Tia Tanindrazana, p.2)

BETROKA : INTERVENTION AVORTEE DE LA GENDARMERIE

L'Organe mixte de conception (OMC) en charge du maintien de l'ordre et de sécurité, a lancé un ultimatum aux « dahalo » qui habitent le village de Voromihatra Betroka. Les éléments de l'OMC ont ordonné aux bandits de restituer les armes en leur possession, mais en vain. En conséquence, les forces de l'ordre ont engagé un assaut qui s'est avéré être un échec, dans la mesure où les habitants du village, composés de « dahalo », ont évacué les lieux et ont emporté leurs affaires avec eux. « La situation sécuritaire à Betroka risque d'empirer », prévoit **Les Nouvelles**. (p.8), (L'Express de Madagascar, p.10)

Format de couverture

Dans son dossier du jeudi, **Madagascar Matin** fait un zoom sur la communauté indo-pakistanaise de Madagascar, dont les membres revendiquent le droit à la nationalité malgache. Revendication qui trouve son fondement dans la Convention de 1954 relative au statut des apatrides. Pourtant, la loi malgache qui consacre le droit de sang dans son Code de nationalité, n'accepte pas la transmission de la nationalité de la mère à l'enfant. Pour cette communauté, l'application stricte du droit de sang ne laisse que la naturalisation comme voie de régularisation. Or, cette procédure a été bloquée depuis plusieurs années, faute de volonté politique. En outre, les personnes en situation de handicap peuvent se voir refuser le droit à la nationalité, ce qui est contraire à la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Apportant son expertise, Me Olivia Rajerion Alberte, assistante légale des apatrides travaillant pour Focus Development Association et le Haut-Commissariat pour les Réfugiés, « Le Code de nationalité a été élaboré à la veille de l'indépendance du pays, pour se protéger contre l'invasion étrangère, donc il n'est plus d'actualité. Le droit du sol se trouve actuellement au cœur du débat. Et puis, la femme mariée à un étranger qui ne peut pas transmettre sa nationalité à ses enfants est un reflet de discrimination homme-femme », explique-t-elle. **Madagascar Matin** dévoile les contraintes et les difficultés auxquelles font face les membres de la communauté, au quotidien. Dans ce dossier, les visages des interviewés sont cachés, car ils ont requis l'anonymat. D'ailleurs, seuls les apatrides d'origines indiennes de la communauté Bohra ont accepté de partager leur situation, à condition de ne pas être filmés et d'être présentés sous un pseudonyme. (p. 5)

Style et déontologie

La décision du Conseil d'Etat attribuant la victoire au candidat du HVM dans la commune de Vineta Andamasiny a suscité les réactions des journaux, en l'occurrence **La Vérité**, qui joue sur le sensationnel

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:





INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



*pour relater les faits dans sa Une. D'abord, le quotidien parle d'un « hold-up électoral », et conclut ensuite que « Madagascar (...) est le champion des Républiques bananières ». Dans le chapeau de l'article, le journaliste rapporte également des faits de « fraudes et manipulations à grande échelle, de pressions exercées sur les juges électoraux, et de taux d'abstention record » lors des élections communales du 31 juillet, dont les résultats viennent d'être validés par le Conseil d'Etat. Malgré tout, **La Vérité** a essayé de modérer son discours dans le corps de l'article, en offrant une analyse de la situation. (p. 3)*

*Le journal **L'Observateur** se lance également dans ce genre de sensationnalisme, en donnant un schéma désolant de la situation politique actuelle. Le journal part de faits qui pourraient prouver une anarchie dans le pays, tels que « le vol d'ossements humains, les meurtres en série, les vols à main armée, les viols sur mineur et acte incestueux, la prostitution très poussée, la corruption institutionnalisée, les trafics en tous genres, la crise politique sans fin, la prolifération des actes des dahalo... ». Toute cette liste pour illustrer le titre figurant à la Une, selon lequel « Madagascar a besoin d'un bon dictateur qui va mettre de l'ordre dans ce pays devenu « bordélique ».*

Les Nouvelles écrit en première ligne, c'est-à-dire à la Une, que la chasse aux « fausses » déclarations de patrimoine est ouverte. Or, les personnalités concernées sont poursuivies car ils ont omis de déposer leur déclaration de patrimoine après maintes sommations. Cette erreur, même minime, agit comme une fausse information susceptible de susciter la polémique.

Un peu d'humour

L'Express de Madagascar, p. 6



Responsables de l'Unité de Monitoring des Médias :

Tiaray RANDRIAMALALA: tiaray.randriamalala@eces.eu
Mirana RAZAFINDRAZAKA: mirana.razafindrakaza@eces.eu
Site web: www.incipals.eu

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:



Ce projet est financé par l'Union européenne